

ÉVALUATION DES ÉCOLES DOCTORALES

ÉCOLE DOCTORALE N° 138
Lettres, Langues, Spectacles

ÉTABLISSEMENT
Université Paris Nanterre

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 24/06/2019



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Eric Lysøe, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Eric LYSØE, Université Clermont Auvergne

Experts : Mme Bénédicte COSTE, Université de Bourgogne - UB
M. Jacques FISCHER-LOKOU, Université Bretagne-Sud
Mme Marine LE MENÉ, Université de Strasbourg
Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière Lyon 2

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Laurent GAUTIER

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN NOVEMBRE 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Placée sous la tutelle de l'Université Paris Nanterre, l'école doctorale *Lettres, Langues, Spectacles* (ED138) rassemble dans son périmètre un ensemble cohérent de disciplines littéraires : littératures française et comparée, langues, littératures et civilisations étrangères (romane, anglophone, germanophone), histoire des arts et des représentations – ensemble que complètent des recherches multilingues. Actuellement adossée à sept équipes d'accueil (EA), elle sera renforcée durant le prochain contrat par l'intégration d'une équipe en sciences de l'information et de la communication. Elle accueille un nombre croissant de doctorants pour un nombre d'encadrants potentiels en diminution.

L'école bénéficie également du soutien scientifique du Lab ex Arts et Médiations Humaines (Arts-H2H), récemment intégré à l'école universitaire de recherche *Arts, technologies, numérique, médiations humaines et création* (ArTech). Elle s'appuie sur deux Collèges doctoraux : le Collège doctoral de Paris-Nanterre, et le Collège doctoral de la ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) Paris Lumières, laquelle réunit l'Université de Paris-Nanterre, l'Université de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis ainsi que treize établissements associés. Le premier collège a pour vocation d'harmoniser les pratiques et les normes au sein de l'Université, de répartir harmonieusement les dotations et financements (fonctionnement, contrats doctoraux), et d'offrir un riche catalogue de formations professionnelles à destination des doctorants. Le Collège de la ComUE, instance d'harmonisation entre les Universités partenaires, offre également chaque année quelques contrats sur des thématiques transversales. C'est par ailleurs la ComUE qui délivre le diplôme de doctorat.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'adossement scientifique de l'école est de premier ordre, bien qu'on n'y rencontre aucune UMR (Unité mixte de recherche), lesquelles sont rares, il est vrai, dans les disciplines purement littéraires. L'ED 138 rassemble actuellement les Unités de recherche suivantes : Centre de Recherche en Études romanes (ER, EA369), Centre de Recherches anglophones (EA370), Centre des Sciences des Littératures en Langue Française (EA1586), Centre de Recherche en Littérature et Poétique comparées (LIPO, EA3931), Centre d'Études et de Recherches sur l'Espace germanophone (CEREG, EA 4223, rattachement partiel, cette unité étant principalement rattachée à l'Université de Paris-Sorbonne nouvelle), Histoire des Arts et des Représentations (HAR, EA4414, rattachement partiel, cette unité se partageant entre les écoles doctorales 138 et 395), Centre de Recherches pluridisciplinaires multilingues (CRPM, EA4418).

À ces sept équipes viendra s'ajouter l'EA 7339 (Dispositifs d'Information et de Communication à l'Ère Numérique, Paris – Île-de-France) dont la branche nanterroise sera rattachée entièrement à l'ED (l'autre partie restant rattachée à l'école doctorale 139).

La présence de chercheurs de réputation internationale est un facteur d'attraction important, mais elle engendre des déséquilibres en matière d'encadrement, sept spécialistes de grande renommée attirant un nombre de doctorants égal ou supérieur au maximum admis (10).

La gouvernance est assurée par un directeur assisté d'un conseil conforme à la réglementation. Les tâches de direction ne sont partagées ni par des directeurs ou des directrices adjoint(e)s, ni par un bureau. Le directeur peut néanmoins s'appuyer sur un (e) gestionnaire (catégorie C, poste actuellement pourvu par un contractuel) ainsi que sur les services de la Direction de la Recherche et des Études Doctorales (DRED) qui ne mettent pas moins de six personnes à la disposition des écoles doctorales du site, notamment pour les questions financières, administratives et pour la gestion des cotutelles.

Le directeur, qui jouit d'une décharge de service de 72 h, est assisté d'un conseil, dont les réunions, espacées parfois de plusieurs mois, lui imposent de prendre seul les décisions urgentes. La direction de l'ED ne ressent pas la nécessité de s'entourer d'un bureau, dont l'efficacité ne lui paraît pas acquise.

Les membres extérieurs du conseil sont judicieusement choisis quant à leur renommée et leur origine professionnelle (éditeurs, écrivains, conservateurs, diplomates), mais, ils ne sont jamais présents, de sorte qu'ils ne constituent pas un atout pour les relations de l'école avec l'environnement régional, national et international. L'école doctorale 138 n'a pu, de ce fait, nouer des relations fortes en dehors du monde académique.

Les réunions du conseil donnent lieu à des comptes rendus qui ne sont diffusés qu'aux membres du conseil. L'école ne dispose pas à ce jour de règlement intérieur.

L'appui administratif dont dispose l'ED est important. Outre son gestionnaire (CDD sur un emploi de catégorie C), l'ED 138 recourt à six autres personnes-ressources de la DRED dont le service est mutualisé : la responsable du service des études doctorales (chargée de la direction financière, et notamment des subventions aux doctorants), une gestionnaire financière pour les soutenances, une gestionnaire administrative pour les soutenances, une gestionnaire des cotisations, une gestionnaire du site Internet et une responsable de la professionnalisation.

Le directeur et le gestionnaire disposent chacun d'un bureau. L'école a accès à une salle de réunion mutualisée. Les doctorants ont accès à une salle de travail qui leur est prêtée par une Unité de recherche. Mais cette salle se trouve située dans un autre bâtiment que celui qui accueille l'école et les doctorants la décrivent comme un « préfabriqué sinistre ».

Les moyens financiers sont substantiels (plus de 50.000 € par an), même s'ils ont connu une baisse importante. À cette dotation viennent s'ajouter 300 heures équivalent TD (Travaux dirigés) que l'école répartit entre les Unités de recherche pour l'organisation de formations disciplinaires. Le budget est pour l'essentiel (90 %) consacré aux doctorants et permet de financer, outre les soutenances (31,5 %), des missions, des enquêtes de terrains, des séjours d'été et des participations à des colloques (58 %). C'est là une gestion dont les doctorants saluent à l'unanimité le caractère exemplaire.

Les moyens de communication ont été considérablement améliorés depuis la dernière évaluation. La DRED a pris en charge la gestion des sites des écoles doctorales et celui de l'ED 138 est particulièrement utile, notamment pour relayer les informations concernant les nombreux séminaires proposés par les équipes. La direction de l'école regrette toutefois de ne pas avoir la main sur ce site de manière à introduire rapidement les informations. Le problème le plus épineux reste toutefois la question des listes de diffusion qui ne sont pas mises à jour de façon systématique et régulière. Beaucoup de doctorants se plaignent de n'avoir accès aux informations concernant la vie de l'école que par le « bouche-à-oreille », le plus souvent au sein des Unités de recherche.

L'école obtient en moyenne 15 contrats doctoraux par an, 7 contrats qui lui sont attribués par le Collège de Nanterre et dont elle gère le recrutement, 6 contrats d'élèves normaliens, 1,5 contrat provenant du Labex (1 ou 2 contrats par an) et 0,4 contrat de la ComUE Paris-Lumières (2 contrats obtenus en 5 ans).

Si l'on rapporte le nombre de doctorants financés pour trois ans (45) au nombre total d'inscrits en 2018 (320), le taux de thèses financées par un contrat doctoral est légèrement inférieur à 15 %. À ces contrats doctoraux s'ajoutent des bourses étrangères de montants très disparates et dont le nombre est estimé à 4 ou 5 par an, ce qui correspond à un peu moins de 5 % de doctorants financés. Ainsi, le taux de doctorants disposant d'un financement spécifique à la thèse est donc plus proche de 20 % que des 30 % annoncés dans le bilan.

À ce premier groupe de doctorants viennent s'ajouter 37 % de salariés finançant eux-mêmes leur thèse (dont 15 % d'enseignants du secondaire). Le nombre de doctorants non financés oscille donc entre 33 % et 43 %, et est donc extrêmement important. Le problème principal – que l'on retrouve à tous les niveaux des enquêtes statistiques – reste toutefois l'accès à des données précises. Les éléments chiffrés ne semblent pas être communiqués régulièrement à la gouvernance de l'école doctorale, ce qui ne permet pas un pilotage efficace. Ce problème devrait toutefois être réglé avec l'implémentation de la plateforme ADUM (Accès doctorat unique et mutualisé), à condition bien sûr que l'accès n'en soit pas limité au personnel de la DRED.

Le choix des sujets et le recrutement des doctorants contractuels s'opèrent selon les habitudes des disciplines littéraires. Le doctorant élabore un projet avec son futur directeur de thèse. Ce projet est ensuite validé par l'Unité de recherche puis par l'école doctorale. Si le doctorant est candidat à un contrat doctoral, il doit être présélectionné par l'Unité de recherche avant de se présenter à une audition devant le conseil de l'école doctorale siégeant en formation restreinte aux titulaires d'une Habilitation à diriger des recherches (HDR). Or les Unités de recherches sont inégalement représentées au sein du conseil, certaines disposant de trois membres (HAR, ER), d'autres de deux (CREA, CSLF), d'autres enfin d'un seul (CEREG, CRPM, LIPO). De telles modalités risquent d'introduire des disparités de traitement entre les candidats. La direction (qui ne prend part au vote qu'en cas d'ex aequo) n'a toutefois pas constaté la moindre inégalité de répartition à ce propos. L'équilibre est maintenu grâce à une règle de fonctionnement définie pour toutes les écoles doctorales du site, en vertu de laquelle un même laboratoire ne peut obtenir plus de deux contrats doctoraux lors du concours.

Il faut noter par ailleurs que l'école favorise les recherches interdisciplinaires par le biais de codirections. Elle a pu ainsi faire inscrire des sujets qui impliquent à la fois un haut degré de compétence en histoire et littérature ou en théâtre et anthropologie des religions.

Une « rentrée solennelle » est organisée chaque année pour accueillir les doctorants. Les entrants assistent à une conférence et reçoivent les informations nécessaires sur le fonctionnement, les formations et les exigences de l'école. Il ne semble pas que des actions particulières soient réalisées pour des publics spécifiques (doctorants étrangers, doctorants en situation de handicap). L'accueil des doctorants étrangers, notamment, est délégué au Centre de Français pour Étudiants étrangers (F.ET.E), service spécialisé de l'Université Paris-Nanterre qui propose notamment des cours de français langue étrangère.

Les partenariats scientifiques que l'école a noués se limitent pour l'essentiel à un dialogue suivi avec les Unités de recherche relevant de son périmètre. Celles-ci participent au recrutement de leurs doctorants par le biais de la définition des projets de thèse et la présélection des candidats à un contrat doctoral. Elles proposent également, prioritairement en direction de leurs propres doctorants, une série de formations et de séminaires, ouverts à tous les doctorants de l'école, et parfaitement signalés sur le site.

Par ailleurs, l'école bénéficie du soutien de deux Collèges doctoraux, celui de l'Université Paris-Nanterre et celui de la ComUE Paris-Lumières, dont le rôle mériterait d'être mieux explicité dans le bilan. En effet, le Collège de l'Université Paris-Nanterre assure la coordination entre les écoles doctorales du site ainsi que la répartition du budget de fonctionnement et des contrats doctoraux. Rattaché au Collège, le pôle *Mobilité professionnelle des doctorants* est doté d'un budget propre de 30 000 € et propose un catalogue assez complet de formation à l'insertion professionnelle.

Quant au Collège de la ComUE Paris-Lumières, il permet l'harmonisation et la mise en commun de bonnes pratiques en matière de soutien et de valorisation des doctorats entre les deux universités. La charte du doctorat, commune aux deux universités, est ainsi l'une des réalisations du Collège de la ComUE.

L'ouverture internationale de l'école, autrefois membre associé du doctorat Erasmus mundus *Interzone*, se traduit par la co-organisation d'écoles d'été. Le nombre de thèses réalisées en cotutelles (21 %) est satisfaisant. Compte tenu du potentiel des équipes de recherche, il pourrait cependant être augmenté. La politique internationale de l'école mériterait également d'être développée.

• Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement est en baisse continue (de 89 à 81, soit moins 10 % en 4 ans, entre 2014 et 2017) alors que le nombre d'inscrits est en hausse de façon inversement proportionnelle (de 226 à 320, soit plus de 40 % durant la même période). Même si 2014 a été une année exceptionnelle en matière du nombre d'inscriptions, cette dynamique ne laisse pas d'inquiéter. Elle se traduit mécaniquement par une augmentation du nombre moyen de doctorants par HDR, lequel est passé de 2,5 en 2014, à 4 en 2017, soit une augmentation de 60 %.

Cette évolution, si elle se poursuivait, pourrait fragiliser la politique d'encadrement menée par l'école qui, conformément aux décisions prises par les instances de l'Université, limite à 10 le nombre de doctorants inscrits par directeur ou directrice de recherche et veille à ce qu'un directeur ou une directrice de recherche ne puisse pas inscrire plus de 2 nouveaux doctorants par an. Il reste qu'actuellement, seuls 5 directeurs atteignent

ou dépassent ce seuil. Mais le problème pourrait se poser avec plus d'acuité si, comme il est souhaitable, cette limitation à 10 en venait à être abaissée.

Les comités de suivi ont été mis en place en 2017. Ils ont été limités aux doctorants inscrits en deuxième année en 2016. Il s'agit d'entretiens avec deux ou trois personnes, membres ou non de l'Unité de recherche du candidat. Les doctorants ont regretté que ce dispositif nouveau leur ait été imposé de façon trop brusque, sans leur donner les moyens de participer à la réflexion préliminaire. De ce fait, ils ont ressenti à l'égard des comités de suivi les mêmes appréhensions que certains directeurs de thèses qui craignaient de voir se rompre la relation privilégiée établie avec leurs doctorants. Ceux qui ont dû se plier à cette obligation reconnaissent néanmoins et de façon unanime son grand intérêt.

Cette forme de suivi étant pour l'instant limitée à une cohorte de doctorants, d'autres dispositifs ont été mis en place. À partir de la cinquième année, le doctorant est invité à présenter 200 pages de sa thèse. L'inscription en sixième année est assortie d'un entretien avec la direction de l'école.

Une formation à l'éthique (réduite pour l'essentiel aux questions de plagiat) a été mise en place au sein du Collège, mais elle n'a pas été rendue obligatoire par la direction de l'école contrairement aux préconisations de l'arrêté de mai 2016.

Le portfolio du doctorant n'est pas encore mis en œuvre. Il le sera à la suite d'une réflexion au niveau du Collège doctoral. Il semble cependant qu'il y ait une confusion sur ce point au sein des écoles et du Collège doctoral de l'Université Paris-Nanterre. Le portfolio est souvent confondu avec le simple relevé des formations suivies par le doctorant et un mode de capitalisation des crédits de formation réduit à une page de tableur. Il faut insister sur le fait que le principe du portfolio est très différent. C'est un outil individuel qui permet à chaque doctorant de dégager l'ensemble des compétences qu'il a pu acquérir tout au long de son parcours doctoral.

Pour l'essentiel, la formation scientifique est dévolue aux Unités de recherche, auxquelles sont allouées les 300 h ETD de dotation de l'école. On note cependant la mise en place d'un séminaire doctoral (six heures annuelles). Intitulé *Eureka !? Les mécanismes de la découverte dans les humanités*, ce séminaire vise à interroger la distinction opérée par Dilthey entre (1) sciences de la nature (*Naturwissenschaften*), fondées sur la compréhension et (2) sciences de l'esprit (*Geisteswissenschaften*), fondées sur l'explication et l'interprétation. Sans nier l'intérêt scientifique et la dimension transdisciplinaire de ce séminaire, ces six heures constituent un apport limité à la formation scientifique des doctorants. Consciente des efforts à faire en ce domaine, la direction de l'école réfléchit à la mise en place de journées de présentation des thèses. Il convient de l'encourager vivement à programmer de telles manifestations qui correspondent à une demande très forte des doctorants.

La formation professionnalisante est, quant à elle, dévolue intégralement au Collège doctoral de Nanterre qui propose une riche palette de formations par le biais du pôle *Mobilité professionnelle des doctorants*. Ce pôle propose l'équivalent de 500 heures annuelles de formations réparties en 3 axes :

Se préparer aux métiers de la recherche, Pour débiter dans l'Enseignement supérieur et Préparer l'après-thèse pour réussir sa carrière. Deux colloques par an s'ajoutent à cet ensemble. Le pôle participe également au *PhD Talent Career Fair*.

La soutenance est conditionnée par la capitalisation de 180 ECTS (European credits transfer system), répartis comme suit : 150 ECTS pour la rédaction et la soutenance, 20 ECTS pour la formation scientifique et 10 ECTS pour l'insertion professionnelle.

La validation des crédits de formation scientifique est claire. Une communication à un colloque est, par exemple, comptabilisée pour 5 ECTS, la publication de la même communication dans les actes pour 3 ECTS, la publication d'un article dans une revue ou celle d'un chapitre de livre pour 8 ECTS. Il en va de même en ce qui concerne les crédits d'insertion professionnelle : 4 h de formation valent 1 ECTS. On peut cependant s'interroger sur les modalités d'équivalence. Trois années d'activité professionnelle à temps plein « valent » 10 ECTS, ce qui revient à dispenser les doctorants concernés de toute formation professionnelle. De même, trois années de monitorat équivalent à 9 ECTS, alors qu'il serait souhaitable d'offrir à ces doctorants, qui se destinent (comme beaucoup d'autres) à une carrière d'enseignants-chercheurs, une formation pédagogique renforcée. C'est là également une demande des doctorants, même s'il est important de considérer l'activité d'enseignement comme un stage à visée professionnalisante.

La durée des thèses est très variable. La durée moyenne de 54 mois (sur 2013-2017) correspond à la durée souvent observée des thèses en SHS. Il faut noter cependant que cette moyenne est abaissée par l'existence de thèses « éclair » réalisées en moins de 25 mois (7 en 2013, 5 en 2014, 2015 et 2016, 1 en 2017). Certaines thèses ont même été réalisées en 0, 1 ou 2 mois (3 en 2013, 1 en 2014, 3 en 2016). Le comité n'a pu recueillir d'explications claires sur de telles singularités. Ont été tour à tour invoqués des transferts de dossier au moment de la soutenance, des erreurs de saisie ou des « bugs » du logiciel Apogée. Il semble en tout cas que le problème relève d'abord des services de scolarité qui communiquent trop peu avec les écoles doctorales.

Par ailleurs, le pourcentage d'abandon qui approche les 30 % est anormalement élevé (même s'il touche essentiellement les doctorants non financés). Peut-être conviendrait-il de mieux étudier ces cas d'abandon pour en saisir les causes et lutter contre leur multiplication.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Le suivi du parcours repose essentiellement sur le Collège doctoral et sur le pôle *Mobilité professionnelle des doctorants*. Une enquête sur l'évolution professionnelle menée juste avant la soutenance donne un taux d'insertion professionnelle de 72,5 %. Mais ce résultat commun à toutes les ED du site ne peut être tenu pour significatif dans la mesure où il témoigne du *projet* des futurs docteurs avant même l'obtention du doctorat. Des enquêtes sur l'insertion réelle des docteurs ont été néanmoins menées. Entre 2012 et 2014, sur 124 docteurs, 45 étaient titulaires de l'Enseignement supérieur. Ce sont là de bons résultats : 36,2 %, mais pas aussi exceptionnels qu'on pourrait le croire. Les différences entre les résultats ici présentés et ceux que donne le rapport (42 %) s'expliquent par le pourcentage d'absences de réponse relativement important (12,9 %) dont la gouvernance de l'école n'a pas tenu compte au moment d'établir ses statistiques.

La direction de l'école, pas plus que ses doctorants n'ont cherché à mettre en place une association des doctorants et des jeunes chercheurs. Aucun dispositif spécifique n'est mis en œuvre pour assurer la promotion du doctorat, mis à part la participation à *Ma Thèse en 180 secondes*.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'autoévaluation a été élaborée par le directeur lui-même qui en a fait la base de son bilan, bilan qu'il a ensuite présenté devant son conseil puis devant les instances de l'Université. On peut regretter que ce travail n'ait pas été plus collégial et surtout qu'il n'ait pas impliqué les doctorants. Il s'ensuit qu'aucune analyse de type SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) n'a été menée. Si les forces sont bien mises en évidence, si les opportunités sont évoquées, mais limitées à la seule requalification du Labex et de l'école universitaire de recherche ArTech, ni les faiblesses ni les menaces ne semblent avoir été prises en compte. Malgré tout, on perçoit, à travers le projet, l'existence d'un certain nombre de difficultés. La direction de l'ED ressent la nécessité d'impliquer davantage les doctorants dans la vie de l'école et prévoit « des enquêtes [...] menées de façon plus systématique auprès d'eux ». Il prévoit également d'adopter un règlement intérieur. Conscient des difficultés de communication entre les services de la scolarité et l'école, il prévoit enfin « de rapatrier à l'école doctorale certaines prérogatives du service de la scolarité concernant notamment les inscriptions, les réinscriptions et la mise en place des années de césure ».

Par ailleurs, la direction de l'ED semble consciente du retard pris dans l'application de l'arrêté du 25 mai 2016 puisqu'elle a confirmé, lors de la visite, sa décision de rendre prochainement obligatoire la formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED 138 s'appuie sur un ensemble cohérent d'Unités de recherche d'un haut niveau scientifique. Elle dispose de moyens humains et financiers importants qui lui permettent de faire bénéficier les doctorants d'une offre de mobilité de grande qualité. L'insertion des nouveaux docteurs dans l'enseignement supérieur et la recherche est également satisfaisante, même si le taux de réponses aux enquêtes reste insuffisant.

Il est dommage que l'école ne sollicite pas plus les Unités de recherche pour la mise en place de formations et séminaires transdisciplinaires et qu'elle ne s'interroge pas plus sur son positionnement régional et sur la possibilité de nouer des partenariats élargis. La cohérence du périmètre de l'école devrait permettre de développer une politique plus volontariste en matière de pluridisciplinarité et de mieux faire valoir son excellence scientifique en dehors du monde académique. L'école dispose là d'atouts dont elle ne tire guère profit.

Il serait bon que les décisions importantes soient prises d'une façon plus collégiale, et que les doctorants soient plus entendus à l'occasion de l'évaluation des formations et plus largement lors de tous les événements marquants de la vie de l'école.

• Points forts

- La qualité et l'homogénéité des Unités de recherche.
- Un budget substantiel.
- Un soutien important aux doctorants à travers des missions diverses directement liées à leurs recherches.
- Un soutien efficace de la part du Collège doctoral de l'Université de Paris-Nanterre.

• Points faibles

- Le manque de collégialité dans la gestion et la gouvernance de l'école.
- Une communication interne insuffisante, du fait de l'absence de mise à jour des listes de diffusion.
- Le peu d'occasions offertes aux doctorants d'intervenir dans la vie scientifique et institutionnelle de l'école.
- La tendance à déléguer les opérations de formation et de suivi aux Unités de recherche ou au Collège doctoral.
- La non-application de certaines préconisations de l'arrêté de 2016 (formation obligatoire à l'éthique, mise en place limitée des comités de suivi, portfolio des compétences, etc.)
- Le manque de processus d'évaluation formelle de l'action de l'école.

RECOMMANDATIONS

À L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Il serait souhaitable d'améliorer la communication entre l'école et les doctorants, ne serait-ce qu'en mettant à jour les listes de diffusion. Il faudrait également assurer une plus large publicité aux comptes rendus des réunions du conseil en les mettant à disposition sur le site de l'école.

Il serait nécessaire d'accompagner avec plus de vigilance les doctorants et les directeurs de recherche dans l'application de l'arrêté du 25 mai 2016.

Il serait utile de poursuivre l'effort consenti en termes de formation scientifique afin de développer une offre réellement transdisciplinaire et doter l'école d'une identité forte. Impliquer davantage les Unités de recherche dans des actions collectives de formation permettrait de conserver un haut degré d'exigence scientifique et d'offrir dans le même temps aux doctorants une véritable ouverture pluridisciplinaire.

Une analyse plus rigoureuse des faiblesses et des menaces (de type « SWOT ») permettrait d'améliorer l'accueil, la formation des doctorants et le pilotage de l'école. Il serait souhaitable que le directeur s'entoure d'un bureau ou de commissions afin de donner à chaque décision prise une dimension plus collégiale. Dans cet esprit, les doctorants devraient être davantage associés à la vie de l'école (recrutement des doctorants contractuels, processus d'évaluation des formations et d'autoévaluation). Il serait intéressant de pouvoir s'appuyer sur un règlement intérieur soumis à la validation des différentes instances de l'université après en avoir discuté au sein de l'école (avec le conseil et l'ensemble des doctorants).

À L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Compte tenu des tâches qui incombent aux gestionnaires d'une école doctorale, notamment depuis la mise en place de l'arrêté du 25 mai 2016, il serait souhaitable non seulement de pourvoir le poste de gestionnaire de l'ED 138 par un(e) titulaire, mais encore de le rehausser en catégorie B.

Il conviendrait d'enrayer la baisse continue du potentiel d'encadrement de cette école et lui permettre de retrouver au moins le nombre d'HDR qu'elle comptait en 2013.

Il serait bon que les doctorants disposent d'une salle de travail de taille convenable, suffisamment accueillante, dans le même bâtiment que celui de l'école doctorale.

Il serait souhaitable d'autoriser le directeur à intervenir sur le site Internet de l'ED afin de permettre une actualisation rapide des informations.

Il serait souhaitable d'établir une meilleure coordination entre l'école et le service de la scolarité, ainsi que d'assurer la transmission de tous les éléments chiffrés. Une amélioration en ce domaine rendrait plus efficace le pilotage tel qu'il est mené par la gouvernance de l'école. Les problèmes ressentis à ce propos devraient être résolus par l'utilisation de la plateforme ADUM, à condition que son accès soit étendu aux directeurs des écoles doctorales.

Mettre en place une offre de formation à l'encadrement doctoral à destination des HDR améliorerait sensiblement les résultats de cette école. Dans un premier temps, afin de lever les réticences des directeurs les plus chevronnés, cette formation pourrait prendre la forme de séminaires d'échange de bonnes pratiques.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des Écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Nanterre, le 12 mars 2019

HCERES
Département d'évaluation de la Recherche
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Réf. : E2020-EV-0921204J-DEF-PED200017685-027524-RT

**Objet : réponse de l'établissement déposant – évaluation de l'école
doctorale 138 Lettres, langues, spectacles (LLS)**

—
Dossier suivi par :

Mme Hélène Aji
Vice-Présidente Recherche
Tel : +33 01 40 97 74 27
Mail : Helene.Aji@parisnanterre.fr

Madame, Monsieur,

L'université Paris Nanterre adresse ses plus vifs remerciements au comité de visite HCERES pour l'attention portée aux spécificités de l'ED 138 et à son fonctionnement dans l'environnement des études doctorales de l'établissement.

En tant que tutelle, nous prenons bonne note des observations faites concernant sa gestion administrative globale : les modalités de cette gestion, en particulier pour ce qui a trait à la scolarité des doctorants, sont actuellement en pleine mutation et devraient permettre, dans de très brefs délais, une meilleure comptabilisation de la durée des thèses, corrélée à leur financement ; une visibilité accrue sur la formation doctorale intensive délivrée par notre service central sous forme de stages, par l'école doctorale, sous forme de séminaires transversaux, et par les unités de recherche par la mise en place de séminaires disciplinaires spécifiques ; une gestion plus fluide de la communication avec les doctorants notamment via le site web de l'ED et les listes de diffusion électroniques.

Nous veillerons à encourager l'ED 138 à s'inscrire plus activement dans le tissu institutionnel et culturel qui fait l'environnement direct de l'établissement, en soutenant l'organisation de manifestations scientifiques orientées vers le grand public et la pratique de recherche-action impliquant les doctorants.

Nous serons vigilants sur l'évolution de la capacité d'encadrement de l'école doctorale et poursuivrons activement le mouvement de mise en place des comités de suivi doctoral qui permettent une meilleure contribution de la communauté scientifique à la direction des thèses. Dans la même perspective, l'ouverture internationale, par le biais de cotutelles et de codirections, qui a été saluée par le comité, sera intensifiée et accompagnée. La prise en compte de l'arrêté de 2016 sera complétée : elle l'est déjà à ce jour par la mise en œuvre d'une formation obligatoire à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique.

L'ED 138 est une école doctorale de grande qualité, en elle-même et en comparaison avec les écoles doctorales de même périmètre dans la région Ile-de-France. Malgré des conditions matérielles à améliorer, elle est attractive et se distingue par un suivi rapproché des doctorants et une organisation collégiale affirmée, caractérisée par une gouvernance structurée et basée sur le principe du *consensus*. Nous espérons que ces qualités ont été reconnues par le comité de visite HCERES.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Le Président de l'université
Jean-François Balaudé